



DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'agriculture bio gagne du terrain

SOUTIENS GÉNÉRALISÉS

Effervescence. Depuis quelques années, tous les échelons de collectivité encouragent la consommation d'aliments biologiques dans la restauration scolaire. La tendance est désormais à la généralisation des soutiens à la production, observe l'Agence bio, organisme de promotion du secteur créé par les pouvoirs publics.

PROFIL PARTICULIER

Pertinence. Les aides à la production sont d'autant plus opportunes que nombre de porteurs de projet sont dépourvus de patrimoine car ils ne sont pas issus du monde agricole. Souvent en reconversion professionnelle, les candidats, généralement âgés de plus de 40 ans, sont inéligibles aux aides nationales à l'installation.

POLITIQUE EN CHANTIER

Reconnaissance. Les régions sont consultées par le ministère de l'Agriculture, qui prépare le futur plan Ambition bio 2017. Une première et une « reconnaissance du travail accompli », apprécie-t-on à l'Association des régions de France, dont les membres doivent retourner leur copie d'ici la mi-mars.

1) Stimuler l'activité économique

«Connait pas la crise», l'entreprise biologique? A tout le moins, elle poursuit sa percée. Hier garante de la qualité de l'eau, l'activité devient aujourd'hui un vecteur de développement local.

De 2008 à 2012, le nombre d'exploitations labellisées «AB» a quasi doublé et les surfaces ont augmenté de 75%, selon l'Agence bio, qui œuvre en faveur du développement et de la promotion de l'agriculture biologique (1). La demande de ce type d'aliments est soutenue: en 2012, les ventes de produits portant le logo «AB» ont progressé de 5% auprès des particuliers et de la restauration collective, selon l'agence.

Côté production, conversions et installations vont bon train. Ainsi, l'Aquitaine héberge 2000 producteurs bios, contre 1000 en 2010. «En Rhône-Alpes, 40% des installations se font en bio», relève Françoise Reiller, présidente de l'interprofession régionale Corabio et éleveuse de vaches laitières. En 2012, l'agence des espaces verts d'Ile-de-France, outil foncier de la région, a acquis 10 hectares de terres maraîchères dans l'Hurepoix (Essonne): «Plus d'un candidat à l'installation sur deux se positionnait sur "la bio"», relate Benoît Lelaure, chargé de mission «agriculture». Dans l'agglomération grenobloise (28 communes, 400 000 hab., Isère), l'AB «concerne 12% des 125 exploitations, mais plus de 75% des projets d'installation», note Eric Grasset, vice-président de la Métro, délégué à l'agriculture.

Un autre modèle

«Parallèlement à la dynamique bio, persiste une forte déprise agricole, tempère Sophie Le Jeune, chargée de mission "collectivités" à l'association Terre de liens (2). Certains agriculteurs conventionnels, qui ont beaucoup "galéré" au cours de leur carrière, jugent le secteur sans avenir. C'est là que les collectivités ont un rôle à jouer, en valorisant un autre modèle de



THIERRY SIMON, maire de Lacapelle-Cabanac (190 hab., Lot)

«Repeupler le village avec des gens qui y travaillent»

«L'agriculture est le seul support de développement dans la commune. Les produits des activités en place, centrées sur le pruneau et la vigne, sont vendus hors du territoire. Depuis deux ans, un couple de maraîchers bios travaille sur 4 hectares, acquis en 2010 avec un bâtiment (pour quelque 100 000 euros) par la foncière Terre de liens, qui les loue pour trente-six ans à la commune. Cette dernière a rénové l'édifice (pour près de 100 000 euros) et rentrera dans ses frais à l'issue du bail, grâce aux loyers perçus des exploitants. Sur des terres restées en jachère plus de dix ans, opère une entité économique dont le produit reste dans un rayon de cinquante kilomètres. L'ambition est de repeupler le village avec des gens qui y travaillent. Viticulteur bio moi-même, j'emploie à temps plein deux résidents de la commune. En mode conventionnel, l'argent de ces salaires partirait en produits phytosanitaires.»

développement agricole.» Ce message est porté, aides à l'appui, par les départements du Gard, depuis 1992, et de la Drôme, depuis 1995. Le soutien à l'agriculture biologique s'est étendu et perdure en ces temps de rigueur: l'Aquitaine, par exemple, maintient à 2 millions d'euros son soutien en 2013, quand son budget général recule de 3%.

La motivation première à développer l'AB fut la préservation de la ressource en eau. Autour des captages, le parc naturel régional de l'Avesnois (122 communes, 130 000 hab., Nord) vise, pour 2022, l'exploitation de 90% de la surface agricole utile (SAU) selon ce mode de production. Aux considérations environnementales s'est ajouté l'objectif de

de la surface agricole utile (contre 3,5% fin 2011) et 7% des exploitations (contre 4,5%) seront dédiés au bio en 2015, prévoit le ministère de l'Agriculture.

développement local. «Tout en portant les valeurs de la naturalité et de la santé, la bio est aussi facteur d'emplois, de pérennisation de l'agriculture et d'attractivité touristique», fait valoir Françoise Bigotte, conseillère régionale de Languedoc-Roussillon, déléguée à l'agriculture biologique.

59% d'emplois en plus

Par rapport à celles pratiquant l'agriculture conventionnelle, les exploitations bios occupent en moyenne 30% de main-d'œuvre supplémentaire, compensant le non-recours aux pesticides et engrais chimiques. Dans le paysage bio français, le surcroît d'emplois est de 59%. «Ceci est dû à l'importante part des activités viticoles et maraîchères ainsi qu'à la place significative de la transformation à la ferme et de la vente directe, des orientations particulièrement porteuses d'emplois», analyse Elisabeth Mercier, directrice de l'Agence bio.

Le plan Ambition bio 2017, que le ministre de l'Agriculture dévoilera lors du Printemps de la bio (première quinzaine de juin), devrait fixer un objectif de doublement, à l'échelle régionale, des surfaces occupées par l'agriculture biologique. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, cela la porterait à plus de 26% de la SAU en 2017.

(1) Groupement d'intérêt public associant ministères et organisations professionnelles agricoles.

(2) L'association mobilise des terres pour des projets agricoles soutenables.

2) Faciliter l'accès aux terres

L'intervention foncière vise à freiner la spéculation et à encourager la production locale. Un appui décisif pour l'agriculture bio, un secteur où les acteurs débutent en général sans patrimoine.

En Ile-de-France, «le foncier est sous la pression liée à la conversion vers le bétonnage», observe Hélène Gassin, vice-présidente chargée de l'agriculture. Même l'exploitation conventionnelle peine à trouver des terres. Le problème est particulièrement aigu en agriculture biologique [AB], qui recrute beaucoup hors du monde agricole.

Mise en réserve

En Ille-et-Vilaine, le département assume les coûts de mise en réserve de terres acquises par la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) et dédiées à des projets «agri-ruraux innovants». Limité à 15000 euros par site sur deux ans, ce portage foncier permet de peaufiner son projet, voire de commencer à produire, et de rassembler les fonds pour acheter la parcelle. Depuis 2007, 19 exploitants, majoritairement bios, se sont installés sur 170 hectares. Ils apprécient «la sérénité permise par ce dispositif, qui leur épargne de mener de front étude de marché et recherche de terres, la seconde conditionnant la première», commente Anne Richou, chargée de mission au conseil général. Des intercommunalités se portent elles-mêmes acquéreurs. En 2009, la communauté de communes (CC) du plateau de Gentioux (7 communes, 2260 hab., Creuse) évite le démantèlement de la dernière exploitation du territoire en achetant (pour 180000 euros) le domaine de 138 hectares, où s'installe un élevage bio d'ovins. A Montlouis-sur-Loire, la CC de l'Est tourangeau (5 communes, 22065 hab., Indre-et-Loire) fait construire (pour 215000 euros) le bâtiment d'exploitation d'un maraîcher bio qui opérera sur 2,6 ha acquis

en 2011 (260000 euros). Dans le pays voironnais (34 communes, 92500 hab., Isère), l'agglomération devient propriétaire, en 2011, pour 1,2 million d'euros (dont 25% de subvention régionale), d'une propriété très convoitée de 140 ha qu'avait préemptée la Safer pour la lui rétrocéder. «Les élus redoutaient une flambée des prix sur ce secteur voisin de l'agglomération grenobloise», indique-t-on au service de l'agriculture. Sur les 25 installations en cours, 9 sont dédiées à l'AB.

«Pacte de préférence» Depuis 2003, la foncière Terre de liens achète des parcelles pour les soustraire à la spéculation et pérenniser leur vocation agricole. A Bourgoin-Jallieu (26180 hab., Isère), elle acquiert, en 2011, après préemption de la Safer, 3,5 ha et un bâtiment agricole pour 95000 euros. La commune investit 212000 euros, avec 58% de soutiens de l'agglomération et de la région, dans une maison d'habitation. Cette acquisition conjointe permet l'installation d'une maraîchère bio. Un «pacte de préférence» garantit l'unité du bien en cas de vente: la priorité reviendra à Terre de liens pour la maison, et à la commune pour les terres et le bâtiment. Le bail emphytéotique court sur quarante-deux ans, couvrant l'activité jusqu'à la retraite de la maraîchère et dix-huit ans de labeur de son successeur. Montant du loyer versé par la ville à Terre de liens sur cette durée: un euro.

fermes disparaissent chaque semaine selon Terre de liens, qui estime que le prix des terres a quasiment doublé en dix ans.

munie investit 212000 euros, avec 58% de soutiens de l'agglomération et de la région, dans une maison d'habitation. Cette acquisition conjointe permet l'installation d'une maraîchère bio. Un «pacte de préférence» garantit l'unité du bien en cas de vente: la priorité reviendra à Terre de liens pour la maison, et à la commune pour les terres et le bâtiment. Le bail emphytéotique court sur quarante-deux ans, couvrant l'activité jusqu'à la retraite de la maraîchère et dix-huit ans de labeur de son successeur. Montant du loyer versé par la ville à Terre de liens sur cette durée: un euro.

«Pacte de préférence» Depuis 2003, la foncière Terre de liens achète des parcelles pour les soustraire à la spéculation et pérenniser leur vocation agricole. A Bourgoin-Jallieu (26180 hab., Isère), elle acquiert, en 2011, après préemption de la Safer, 3,5 ha et un bâtiment agricole pour 95000 euros. La commune investit 212000 euros, avec 58% de soutiens de l'agglomération et de la région, dans une maison d'habitation. Cette acquisition conjointe permet l'installation d'une maraîchère bio. Un «pacte de préférence» garantit l'unité du bien en cas de vente: la priorité reviendra à Terre de liens pour la maison, et à la commune pour les terres et le bâtiment. Le bail emphytéotique court sur quarante-deux ans, couvrant l'activité jusqu'à la retraite de la maraîchère et dix-huit ans de labeur de son successeur. Montant du loyer versé par la ville à Terre de liens sur cette durée: un euro.

Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes)

• 10 300 hab.

La régie communale agricole livre les cantines

En 2008, Mouans-Sartoux acquiert, pour 250000 euros, 4 hectares de terres agricoles. En 2012, elle y récolte 20 tonnes de légumes pour ses trois cantines scolaires. Entre-temps, la ville a installé une ferme, équipée pour 61000 euros (tracteur, matériel d'irrigation, chambre froide, serres...) et dirigée par un agriculteur employé par la commune. Depuis les plantations expérimentales, en 2010, les coûts d'exploitation restent stables (49000 euros par an) et la production croît (60% des besoins en légumes de la restauration scolaire couverts en 2012, contre 33% en 2011). «Si chaque commune cultive des terres ou en met à disposition d'un agriculteur, la restauration collective atteindra l'objectif "grenellien" de 20% de bio, avec des produits ayant voyagé un minimum», affirme Gilles Pérole, maire adjoint chargé de l'enfance et de l'éducation. Si l'on se contente de demander du bio aux entreprises de restauration, celles-ci recourront à l'importation.»



La commune emploie un agriculteur secondé par une personne en insertion.

3) Conforter les installations

Les élus jugent nécessaire de venir en appui des «jeunes» exploitations et de consolider la production, qui reste insuffisante pour satisfaire la demande des transformateurs et des consommateurs.

Un bâtiment de 356 mètres carrés doté d'une chambre froide, d'un atelier de stockage et d'entretien du matériel, d'une zone de préparation des paniers, d'une salle de réunion et d'un bureau: la communauté de communes du cœur de l'Avesnois (44 communes, 31200 hab., Nord) espère inaugurer, à l'automne, cet édifice à Haute Qualité environnementale. Elle a investi 670 000 euros(*) dans le bâtiment, les serres et le matériel agricole de base (dont un tracteur), une unité de traitement des eaux usées par lagunage et des toilettes sèches.

Bienveillance pour les «couvés»

«Dans une optique de développement économique, nous avons créé cet espace-test où de futurs maraîchers bios exerceront et se constitueront une clientèle, sur trois ans», expose le directeur général des services, François Letellier. L'outil se met en place dans la commune de Sains-du-Nord (3000 hab.), propriétaire de



La Drôme soutient, à hauteur de 150 000 euros par an, l'équipement en matériels spécifiques à l'agriculture biologique (ici, une bineuse à doigts).

2 hectares qu'elle loue à l'intercommunalité (au prix symbolique de 360 euros par an). Celle-ci a confié la gestion de la «couveuse» à l'association A Petits Pas et commence à repérer, avec le parc naturel régional de l'Avesnois, la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) et l'association Terre de liens, des

parcelles que cultiveront les anciens «couvés».

Du fait de la rareté du foncier, les espaces de transition entre formation et activité professionnelle se multiplient. L'Île-de-France soutient depuis 2009 une couveuse dans le hameau de Toussacq (Seine-et-Marne), pilotée par une association. «Encore perplexe, il y a quelques années, sur la viabilité économique des projets bios, la Safer voit aujourd'hui d'un très bon œil les candidats à l'achat de terres issues du site», commente Héléne Gassin, vice-présidente de la région.

De façon plus classique, les collectivités proposent une panoplie de financements pour les «jeunes» exploitations bios, allant du diagnostic de conversion (études techniques et de marché prises en charge à 100% par le Languedoc-Roussillon, par exemple) à l'équipement en matériels spécifiques à l'agriculture biologique (subventionné de 30 à 40% dans la Drôme, notamment). En Languedoc-Roussillon, 62 exploitants ont souscrit en 2012 au

Abondance de jeunes pousses dans le maraîchage

Une demande croissante de consommateurs «locavores», des surfaces relativement modestes à mobiliser: le maraîchage est une entrée privilégiée dans l'agriculture biologique. En Île-de-France, il occupe près d'une exploitation bio sur deux. «Les maraîchers parviennent à se nicher dans l'espace périurbain et vendent à la ferme, évitant des réseaux de transport congestionnés vers les marchés des zones denses», explique la vice-présidente Héléne Gassin. Convaincue de la demande de produits de proximité, la commune de Lacapelle-Cabanac (Lot) s'est passée d'étude de marché pour installer un maraîcher bio. «A Cahors, l'épicerie bio ne s'approvisionne qu'à 5% dans le département», note le maire, Thierry Simon. La communauté de communes de l'Est tourangeau (Indre-et-Loire) implante à Montlouis-sur-Loire un maraîchage bio, pour «répondre à la demande locale en légumes que satisfait aujourd'hui la grande distribution, avec des produits d'origines diverses», remarque Yves Coppin, le vice-président.

des frais de certification sont financés par les régions. Malgré un moindre impact environnemental, l'AB supporte le coût additionnel de la labellisation.

«contrat global d'installation contre 9 en 2008: «Il s'agit d'un suivi post-création d'entreprise pouvant porter sur la constitution du fonds de roulement, le recrutement d'un commercial ou le remplacement du chef d'exploitation lors d'une formation», détaille Françoise Bigotte, conseillère régionale déléguée à l'agriculture biologique.

Prime à un moment clé

Des aides globales à l'agriculture sont majorées pour le secteur bio. La Drôme augmente ainsi de 10% les subventions pour la construction et la modernisation des bâtiments d'élevage. Le Languedoc-Roussillon accorde ce même bonus pour l'aide à l'investissement, qui a bénéficié à 75 exploitations (dont la moitié en viticulture, pour 912 000 euros au total) en 2012 contre 17 en 2009. Depuis 2010, la communauté d'agglomération du pays Voironnais (Isère) double l'aide à l'installation pour les agriculteurs bios (soit 6 000 euros). «Sans être déclencheur, cet appui intervient à un moment clé, commente Lillia Vargas, chargée de mission au service «agriculture». Il nous fournit aussi l'occasion de nouer contact avec les exploitants pour mieux les accompagner et les intégrer dans une démarche collective, en matière de recherche de foncier ou de formation, par exemple.»

(*) Avec 500 000 euros de soutien du Nord-Pas-de-Calais et 27 000 de l'Europe

4) Structurer les filières

Circuits longs et gros volumes sont aujourd'hui de mise, pour répondre notamment aux besoins croissants de la restauration collective.

Les circuits courts traceront sûrement un long sillon, mais ne répondront qu'à une partie de la demande. « Certains agriculteurs bios défendent des marchés de niche. D'autres misent sur les coopératives et l'industrie agroalimentaire [IAA]. Loin de s'affronter, ces deux systèmes seront complémentaires, estime Béatrice Gendreau, conseillère régionale d'Aquitaine chargée de l'agriculture biologique. Un céréalier ne saurait se contenter de faire de la vente directe, sauf à placer 3 tonnes par an auprès d'un éleveur voisin. Et les éleveurs ont besoin des coopératives pour écouler leur production, de lait comme de viande. »

L'enjeu des grandes cultures

Une dizaine de régions soutiennent la structuration des filières, c'est-à-dire la transformation des matières premières, l'adéquation entre l'offre et les besoins de l'IAA, la distribution des produits et l'organisation des débouchés. En 2014, la nouvelle version du plan de développement de l'agriculture biologique en Ile-de-France, conjointement mené avec les services de l'Etat, maintiendra le financement régional à 3 millions d'euros par an, « avec pour orientation prioritaire la structuration des filières », précise la vice-présidente Hélène Gassin. L'effort ciblera notamment les grandes cultures céréalières, dont la conversion est un enjeu

majeur dans une région où « la demande de pain bio n'est satisfaite ni auprès du grand public, ni en restauration collective ». En 2012, l'Ile-de-France a alloué une subvention de fonctionnement de 38 000 euros à la coopérative Union bio semences, qui a investi 1,9 million d'euros dans la création d'une station de semences bios à Maise (Essonne), par ailleurs soutenue à 20% par la régie Eau de Paris. La coopérative, qui récolte 20 000 tonnes par an de céréales, entend multiplier par dix sa production. Autre projet structurant: la création d'une légumerie à cheval sur les communes de Flins-sur-Seine et des Mureaux (Yvelines), sur des terres acquises fin 2010 par l'agence des espaces verts d'Ile-de-France et aujourd'hui travaillées par des maraîchers et un céréalier bios. Inauguré en mars 2012, l'atelier de transformation doit produire chaque année 200 tonnes de légumes prêts à l'emploi pour la restauration collective. L'investissement de 200 000 euros a été couvert à 50% par des fonds publics, notamment régionaux.

Relier producteurs et transformateurs

Pour sa part, l'Aquitaine a confié à l'association interprofessionnelle régionale la mise en œuvre des mesures découlant de sa politique de structuration des filières. Arbio a ainsi œuvré au rapprochement de l'offre et de la demande de lait. Elle a accompagné techniquement la conversion de trois élevages situés en Dordogne et organisé le système de collecte et de transport vers trois laiteries du Nord-Aquitaine (en Dordogne, Gironde et Lot-et-Garonne). « Depuis 2011, la production aquitaine couvre les besoins en lait de vache de ces



La première légumerie bio francilienne, à Flins-sur-Seine, peut fournir par an 200 tonnes de produits épluchés et lavés pour la restauration collective.

transformateurs, qui ont cessé de s'approvisionner dans d'autres régions, voire d'autres pays », relate Magali Colombet, chargée de mission à Arbio.

La Drôme, elle, présente la singularité d'investir dans la recherche: à Etoile-sur-Rhône, une plateforme expérimentale conçoit des techniques alternatives et biologiques en productions végétales (grandes cultures, arboriculture, semences, légumes de plein champ), sur une vingtaine d'hectares acquis pour

313 000 euros par le département, fin 2010. Pilotée par la chambre d'agriculture, la ferme « teste des solutions adaptées aux circuits longs traitant de gros volumes et porteuses de mécanisation », explique Nathalie Panarin, chargée de mission « agriculture biologique » au conseil général. Ce dernier a consacré au fonctionnement du site 50 000 euros en 2012. Escomptant que, à terme, le relais soit pris par l'Etat et l'Union européenne.

Des cultures qui se rapprochent

Didier Guillaume, président du conseil général de la Drôme, refuse d'opposer agriculture biologique et conventionnelle: « Le pays a besoin des deux. » Le Salon tech et bio, que coorganise le département, s'adresse donc à tous les agriculteurs, visant « une diffusion, au-delà de l'agriculture biologique, de ses pratiques et innovations », souligne Nathalie Panarin, chargée de mission AB. En Aquitaine, « la chambre d'agriculture reconnaît la valeur technique et agronomique de la bio », assure Béatrice Gendreau. La conseillère régionale (qui élève des limousines en Dordogne) réfute l'idée d'une agriculture à deux vitesses. La région soutient la baisse des intrants dans l'agriculture conventionnelle, dont 200 exploitations (incluant celle de l'élu) sont certifiées « Area » (agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine), « un label plus exigeant que la "haute valeur environnementale" nationale ». En grandes cultures, une poignée d'entre elles envisage la conversion au bio.

par an ont été alloués à la structuration des filières par l'Agence bio, de 2008 à 2012, dans le cadre du fonds national « avenir bio ».

« L'emblème de la qualité de vie d'un territoire »

Actrices de la régulation foncière, les collectivités investiront demain la gouvernance alimentaire, considère le géographe Xavier Guiomar.

Les collectivités sont-elles en passe de devenir des acteurs fonciers dans le but d'alléger la pression sur l'espace agricole ?

Dans un pays où 75% des terres n'appartiennent pas aux agriculteurs, il y a un grand besoin de régulation, qu'exercent en partie les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), au moyen de la préemption, et Terre de liens, par la propriété. Partenaires de ces acteurs, les collectivités ont aussi un rôle à jouer. Le maraîchage bio bute principalement sur le foncier, que de grandes exploitations, notamment céréalières, occupent souvent dans un marché fermé. En 2011, la commune de Pussay (1970 hab., Essonne) a installé sur ses terres un couple de maraîchers bios qui n'avait pu trouver quelques hectares par le biais de la Safer et de la chambre d'agriculture. Des collectivités détiennent des terres, d'autres en acquièrent. En Ile-de-France, l'agence des espaces verts est propriétaire de 2000 hectares agricoles (1). Elle diminue de 30% le loyer pour les surfaces cultivées en agriculture biologique (AB) avec un bail environnemental.

Les collectivités disent souvent agir par nécessité, sans avoir vocation à être propriétaires terriens et en comptant, à terme, vendre le site à un agriculteur...

Elles se surprennent elles-mêmes à investir, pour contrer la spéculation ou permettre une installation. Mais ce qui est nouveau aujourd'hui sera banal dans quinze ans. Car elles sont en train de glisser de la régulation foncière à la gouvernance alimentaire. A

l'échelle des intercommunalités – entités de production et de consommation a priori à taille humaine –, l'attente d'un développement économique qui génère une richesse non délocalisable et créatrice de liens est forte. Dans neuf cas sur dix, les politiques agricoles des collectivités favorisent la production biologique et/ou destinée aux besoins locaux.

Outre l'activité économique, le lien social et la contribution à l'autonomie alimentaire, quels bénéfices peut tirer un territoire de l'agriculture biologique ?

« La bio » est associée à la qualité au sens global : les cahiers des charges combinent la qualité des milieux (2) avec la qualité sanitaire (3) et organoleptique (4). En outre, l'agriculture biologique est, de façon plus ou moins rationnelle, associée à la qualité de vie. Des attributs dont a su tirer parti la Drôme, qui héberge près d'un milliard d'exploitations bios, un record départemental. LAB y stimule l'activité présentielle (tourisme) et résidentielle (nouveaux arrivants). « Accompagner cette filière, c'est privilégier un choix de vie et c'est apporter une aide forte à un secteur économique en pleine croissance et à fort potentiel », affirme le conseil général sur son site. La Drôme fait de l'agriculture biologique un élément de l'identité et de l'attractivité du territoire, ainsi que l'emblème de la qualité de vie.

(1) Qui devraient représenter 20% des terres agricoles de l'agence fin 2013, ndlr.

(2) Sols, eau, air.

(3) Absence de résidus de pesticides ou d'antibiotiques, par exemple.

(4) Saveurs liées à une production plus lente, moins intensive et propice aux variétés moins standardisées.



Xavier Guiomar, ingénieur d'études et géographe à Agro Paris Tech.

Pour aller plus loin

SUR LE WEB

L'Agence bio

L'édition 2012 des chiffres clés de l'agriculture bio regorge de chiffres, graphiques et cartes, mais aussi de gros plans géographiques et sectoriels, le tout illustré de nombreuses images issues du concours photo organisé l'an dernier par l'Agence bio.

Site internet : www.agencebio.org

La fédération nationale

Le site de la Fédération nationale de l'agriculture biologique héberge un site dédié à la restauration collective et présente une rubrique axée sur la préservation de la qualité de l'eau.

Site internet : www.fnab.org > repasbio.org

RENDEZ-VOUS

Le 19 mars, à Annecy (Savoie)

L'agriculture biologique, un atout pour les collectivités

Au menu de ce colloque de la coordination Rhône-Alpes de l'agriculture biologique, la qualité des eaux et l'organisation de la restauration collective, notamment.

Site internet : www.corabio.org

Les 18 et 19 septembre, à Bourg-lès-Valence (Drôme)

Salon Tech et bio

La quatrième édition du salon se tiendra au lycée agricole du Valentin. Créée en 2007 par la Drôme et la chambre d'agriculture, la rencontre bisannuelle combine expositions, conférences et démonstrations de matériels. Elle a attiré 11 000 visiteurs en 2011.

Site internet : www.tech-n-bio.com

la Gazette

POUR COMPLÉTER VOTRE INFORMATION...

• Le Languedoc-Roussillon affiche une filière locale de pain bio (a) <http://www.archives.la-gazette.fr/113903254>

• Soutenir le bio, freiner la spéculation : deux initiatives réussies de collectivités www.la-gazette.fr/1139032